

envoie en Angleterre don Bernardino de Mendoça avec la lettre du Roi, et une autre qu'il écrit lui-même à la reine (1).

Liasse 560.

1368. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 2 juillet 1574.* Berlaymont, ayant vu, par les lettres du Roi en français, que Sa Majesté avait érigé en marquisat la terre d'Havré, est accouru à lui, et a sollicité que sa terre de Berlaymont fût érigée en comté. Requesens prie le Roi de lui faire cette grâce.

Liasse 560.

1369. *Lettre du grand commandeur de Castille au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 8 juillet 1574.* Le traitement de 1,270 écus par mois qu'il

(1) Cette dernière lettre était ainsi conçue :

« Très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, je me recommande bien humblement en la bonne grâce de Vostre Majesté, laquelle pourra (s'il luy plaist) bien se souvenir que, par quelques miennes précédentes, aussy par les seigneur de Sweveghem et conseiller Boisschot, je luy disoye que soyé certain que le Roy, mon maistre, la prioit de vouloir faire accommoder les bateaulx de son armée de mer venant d'Espagne es portz de Vostre Majesté, s'ilz en eussent besoing, comme présentement m'est venue la lettre de Sa Majesté sur ce propos par la voye d'Italie, qu'icelle Sa Majesté me dict estre ung duplicat de la principale lettre envoyée par France, laquelle n'est oncques arrivée icy, et tiengs qu'elle aura esté entre les despeschés que apportoit ung courrier desvalisé, il y a quelque temps, près Poitiers, sans que oncques l'on ait sceu recouvrer lesdictes despeschés, quelque diligence qu'en ait sceu faire l'ambassadeur dudict seigneur Roy, mon maistre, résidant audict France. Laquelle lettre susdicté j'ay bien voulu envoyer à Vostre Majesté par ce gentilhomme tout exprès, don Bernardino de Mendoça, pour, outre le contenu d'icelle lettre, assurer de bouche Vostre Majesté de la continuation de l'entière affection dudict seigneur Roy, que Vostre Majesté a dois si longtems cognu vers icelle : au maintènement de laquelle et de toute bonne amitié et voisinance je seray tousjours bon et sincère instrument et procureur, me confiant de toute bonne correspondance du costé de Vostre Majesté, et qu'icelle voudra volontiers gratifier Sa Majesté Catholique en ce qu'elle requiert par sadicte lettre, et retournera à prier cedict gentilhomme avec plus long propos, dont il va enchargé. Auquel me remectant, je ne feray ceste plus longue que pour prier Vostre Majesté vouloir l'oyr bénignement et luy adjoüster entière foy, comme à moy-mesme, et supplier, très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, au Créateur de donner à Vostre Majesté très-bonne et longue vie. De Bruxelles, le dernier jour de juing 1574. »

(Papiers d'État et de l'Audience.)

reçoit sur la caisse de l'armée, et celui de 1,500 écus que lui paient les finances, ne lui suffisent pas, car il doit payer le capitaine de sa garde, cinquante hallebardiers avec leurs chefs, cinq interprètes, vingt-cinq gentilshommes; entretenir la chapelle; payer les archers et huissiers de salle, de chambre et des conseils; donner une livrée aux archers, hallebardiers et trompettes; habiller de noir les chantres et chapelains; de sorte que, pour les dépenses de sa maison, il lui reste à peine 15,000 écus, et il doit y mettre chaque année 25,000 écus du sien. — Il y a plus de trois mois qu'il tient prisonniers ceux qui vinrent d'Angleterre pour l'assassiner; les juges auxquels il a commis leur examen ne trouvent pas de preuves suffisantes pour les condamner. — Le prince d'Orange se tient bien sur ses gardes; il a pris un de ceux qui avaient promis au grand commandeur de le tuer, et l'on dit qu'il en prit de même plusieurs qui avaient été envoyés par le duc d'Albe, et les fit exécuter.

Liasse 560.

1570. *Très-longue lettre du grand commandeur de Castille au Roi (1), écrite de Bruxelles, le 25 juillet 1574.* L'affaire des aides demandées aux états promet bien peu de fruit. Ceux de Brabant sont cause que les autres ne prennent pas une bonne résolution, et même les états de Flandre n'ont pas encore répondu, quoi qu'on leur ait assigné le mois de juin pour tout délai: ils attendent ce qu'auront décidé ceux de Brabant, avec qui ils marchent toujours d'intelligence (2). — Les prélats et nobles de Brabant ont fait ouverture (ainsi qu'ils disent) de leur opinion deux ou trois fois, et il leur a été répondu; mais comme on ne peut accepter ce qu'ils offrent, ni leur accorder ce qu'ils demandent, il a été impossible jusqu'ici de commencer à négocier avec les villes. — Requesens expose au Roi les principales difficultés que présente cette affaire. Les états de Brabant insistent sur l'observation de la Joyeuse-Entrée: ils demandent en conséquence qu'aucun étranger ne soit admis à occuper des charges dans la province, et surtout celle de gouverneur du château d'Anvers; ils prétendent que ce point, de même que la suppression du conseil des troubles, et tout le reste, leur soit garanti, avant d'accorder, eux,

(1) Elle a quarante et une pages d'écriture.

(2) *Estos (de Flandes) aguardan á que tomen resolucion los de Bravante, con quien tienen siempre sus inteligencias.*

la moindre chose : « Et Votre Majesté, dit Requesens, voit s'il est possible de » mettre le château d'Anvers entre les mains d'un Brabançon, tandis qu'il n'a » été fait que pour tenir en bride le Brabant (1). »—Le 10 juillet, le grand commandeur fit appeler les membres des états de Brabant qui sont à Bruxelles, et s'efforça de les persuader, par beaucoup de raisons, d'accorder les aides qu'on leur demandait.— Leur pensionnaire répondit en leur nom que, si le gouverneur général voulait leur faire proposer, par le chancelier de Brabant, selon l'usage, ce qu'il venait de leur dire, ils en délibéreraient.— Requesens assure le Roi que, depuis son arrivée aux Pays-Bas, il a employé tous les moyens imaginables pour acquérir de l'influence sur les états de Brabant, se transformant de mille manières, tantôt leur montrant de la douceur et de l'affabilité, tantôt les traitant avec rigueur et colère, d'autres fois mettant devant leurs yeux leur profit ou leur dommage : rien n'y a fait (2).— Il n'est pas très-content des réponses qui leur ont été données. Ces réponses ont dû passer par le conseil des finances et le conseil d'État, et être écrites dans une langue qui lui est étrangère.— Il avait eu le projet de faire faire une répartition, sur tous les villages du Brabant, d'une certaine somme pour l'entretien des troupes, jusqu'à ce que les aides fussent votées; mais il croit que l'exécution en sera impraticable. Viglius a dit clairement que jamais il ne serait d'opinion qu'on cotisât le pays, sans le consentement des états; Berlaymont a dit, de son côté, qu'on ne pouvait faire aux Pays-Bas ce qui se faisait à Naples et à Milan (3).— Des autres états, comme le Roi le verra par leurs réponses, les uns refusent le centième denier, d'autres prétendent une diminution de leurs quotes, d'autres des termes de paiement plus longs; tous s'excusent sur la misère du pays : mais il y a lieu de croire qu'ils céderaient, si l'on parvenait à avoir le consentement des états de Brabant.— On assure à Requesens que ces derniers ne se contentent pas d'être difficiles en ce qui les concerne, mais que, quand il

(1) Y ya veê V. M. como es posible poner el castillo de Anvers en manos de Brabançon, no habiéndose hecho sino para enfrenar á Brabante.

(2) Es cierto que yo he andado con estos, después que aquí vine, transformándome en mill maneras, unas vezes mostrándoles mucha blandura y regalo, y otras rigor y cólera, y otras poniéndoles delante su provecho y daño; y parésceme que en nada se acierta con ellos....

(3) Viglius dixo claro que él nunca seria de opinion que se cotizasse el pays sin consentimiento de los estados, y Barlemont dixo que no se podria hazer aquí lo que en Nápoles y en Milan....

arrive à Bruxelles des députés, porteurs de réponses des autres provinces, ils cherchent à les y retenir pour se concerter avec eux. On l'assure aussi que ce sont eux qui ont rédigé la requête qu'on lui présenta, au nom de tous les états, le jour de la proposition, et qu'ils y avaient inséré des choses très-insolentes, qui furent retranchées par les autres.—Il n'a pu encore, comme il l'avait promis à ceux d'Anvers et aux nations étrangères qui y résident, retourner en cette ville, pour y mettre l'ordre nécessaire; mais il compte y être dans la huitaine.—Il s'y fera accompagner du conseil de Brabant et des ministres.—Le grand commandeur ne dissimule pas au Roi que le mécontentement dans le pays est général. On a semé des billets où l'on provoque le peuple à en finir avec les Espagnols, et les états, spécialement ceux de Flandre et de Brabant, à se soulever; où l'on demande que l'étendard de Gand soit déployé, etc. Plusieurs des abbés et même des évêques de Brabant ont dit, selon ce qui est rapporté à Requesens, qu'ils ne savent s'il est préférable pour eux d'être sous les hérétiques ou sous les Espagnols (1). Il a cru néanmoins devoir se refuser à ce que plusieurs des Espagnols et même des Italiens qui sont à Bruxelles lui ont proposé, savoir : de mettre une garnison nombreuse dans cette ville et dans celles de Brabant et de Flandre où il n'y en a pas. — Les embarras qui naissent de la situation des affaires sont tels que Requesens n'y voit plus d'issue. D'une part, le pays ne peut se conserver par la force sans des troupes considérables, et l'argent manque pour les payer; d'autre part, l'insolence des ennemis met obstacle à ce qu'on adopte des moyens d'accommodement.—Les états de Brabant auraient voulu qu'il y eût une seconde assemblée générale, pour traiter de la question d'un accord avec les rebelles. Requesens n'y a pas consenti : une pareille matière ne doit pas être discutée par tant de gens. C'eût été d'ailleurs fournir aux états de Brabant l'occasion de se faire appuyer, dans leurs prétentions déraisonnables, par les autres provinces.—« J'ai » rendu compte à Votre Majesté, poursuit Requesens, de la commission dont » M. de Champagny a été chargé, quand il fut à Utrecht. Il a négocié avec » quelques villes, et jusqu'ici sans beaucoup de fruit. Il a eu aussi de très-longes » entretiens avec ce Sainte-Aldegonde que nous tenons là prisonnier, qui est

(1) *Hánme certificado que algunos destes abbades y aun obispos brabançones han dicho que no saben si les está mejor estar debajo de los hereges ó de los Españoles....*

» un très-grand hérétique, mais homme d'une haute capacité, dit-on, et qui
 » jouit de beaucoup de crédit auprès du prince et de ceux qui le suivent (1).
 » Champagney assure qu'il l'a tout à fait persuadé qu'on ne saurait traiter
 » de chose qui touche à notre sainte religion, ni à l'autorité de V. M.; il
 » ajoute que, dans tous les rapports qu'il a eus avec lui, depuis plus d'un mois
 » qu'il est à Utrecht, les choses se sont passées de la manière la plus conve-
 » nable. Je n'envoie pas à V. M. copie d'une infinité de lettres que j'ai eues
 » de Champagney, ni de mes réponses, ni de plusieurs lettres que Sainte-
 » Aldegonde a écrites au prince et des réponses de celui-ci (2), afin de ne
 » pas fatiguer l'attention de V. M. par des papiers de peu d'importance : car
 » toutes ces lettres roulent uniquement sur les généralités que j'ai dites, et
 » sur les sûretés et les otages que donnerait Aldegonde, si on lui permettait
 » d'aller trouver le prince. Le résultat est que, le 17 juillet, ledit Aldegonde
 » est parti, après avoir fait serment de retourner dans les sept jours, et laissé
 » au pouvoir de Champagney, comme otages, un monsieur de Carnes, son
 » beau-frère, et certain Junius, d'Anvers, qui est très-avant dans la confiance
 » du prince : l'un et l'autre hérétiques, ainsi que lui. » — Requesens a aussi
 rendu compte au Roi de la pratique entamée par le moyen du docteur Leo-
 ninus, lequel a envoyé une seconde fois au prince d'Orange le pensionnaire
 de Middelbourg; il met sous les yeux du Roi un papier en français (3) qui con-
 tient l'instruction donnée à ce pensionnaire et son rapport. Il trouve les pré-
 tentions du prince rebelle d'une insolence extrême; il est surtout indigné du
 peu de confiance qu'il témoigne avoir dans la parole des Espagnols, des sû-
 retés qu'il réclame pour entrer en négociation, et de la menace qu'il fait de
 remettre en des mains plus puissantes les provinces qu'il occupe. — Leoninus
 a cependant voulu persuader le commandeur de ne pas fermer l'oreille à ces

(1) *Aquel Sancta Aldegonde que tenemos allí preso, que es un grandísimo herege, pero dizen que hombre de mucho entendimiento, y que tiene gran crédito con el príncipe y con los que le siguen.*

(2) Toutes ces lettres manquent dans nos Archives. Il y a lieu de croire qu'elles furent brûlées, avec les autres papiers du grand commandeur, au château d'Anvers, le 2 juillet 1576. Voy. le tome I de cette *Correspondance*, p. xviii.

(3) Je n'ai pas trouvé dans les Archives de Simancas ce papier *en français*; je n'en ai trouvé qu'une traduction espagnole, que j'ai donnée dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 581 et suiv.

ouvertures. Viglius et Berlaymont, avec qui il en a conféré, sont d'avis qu'il nomme des commissaires pour s'assembler avec ceux que le prince désignera, et que ces commissaires soient M. de Champagney, le président de Hollande, le chancelier de Gueldre et le docteur Leoninus, avec le pensionnaire de Middelbourg pour secrétaire. — Requesens leur a répondu qu'il voulait y penser un peu. Deux motifs l'ont engagé à ne pas faire la nomination proposée : il veut attendre le résultat de la pratique que Champagney a entamée par le moyen de Sainte-Aldegonde, et il ne se promet rien de bon d'une telle assemblée, qui ne servirait qu'à relever la réputation du prince; il place d'ailleurs très-peu d'espérance dans tout ce que traiteront des gens du pays, parce qu'il n'y en a aucun, même parmi ceux qui montrent le plus de dévouement au Roi et sont ses ministres, qui ne désirent, autant que les rebelles, la sortie des troupes espagnoles et l'affaiblissement de l'autorité du Roi, jusqu'à ce point qu'il ait besoin d'eux, et qu'ils vivent comme en république. « Ils ne nous souhaitent aucun événement heureux, — poursuit Requesens — craignant que la défaite des ennemis n'ait pour résultat leur entière sujétion (1). » — Aussi, le grand commandeur a-t-il toujours été d'avis que la négociation devrait être entamée par quelque prince ami du Roi, tel que l'Empereur, ou le duc de Bavière; il en a écrit plusieurs fois au comte de Monteagudo (2), qui a mis en avant la chose avec beaucoup d'adresse, sans pouvoir toutefois amener l'Empereur à prendre une résolution, ou du moins à envoyer quelqu'un aux Pays-Bas pour traiter de cet objet. — L'état des affaires ne comporte pourtant pas de si longs délais, et aussi force sera peut-être de nommer des commissaires pour négocier avec ceux du prince rebelle. Si encore on était sûr d'arriver à un bon résultat, peu importerait le moyen qui aurait été employé, car la réputation consiste à faire ce qui convient à l'État (3). — Requesens attend avec désir la résolution du Roi sur ce point.

(1) ... No hay ninguno de los que mas dessean el servicio de V. M. y son sus ministros, que no estén conformes con los rebeldes en quanto á dessear que salgan de aquí los Españoles, y de que no tenga V. M. mas fuerça de la que los naturales quisieren, y que esté necesitado dellos, de manera que queden hechos república; y no nos dessean ningun buen suceso, teniendo que deshacer á los enemigos ha de resultar el tenerlos á todos subjectos....

(2) Ambassadeur d'Espagne à Vienne.

(3) ... Si el negocio se concluyesse, poco importaria que hubiesse sido por cualquier medio, pues la reputacion consiste en hacer lo que conviene al Estado....

— Guaras écrit d'Angleterre, entre autres choses, que lord Burleigh lui a dit que la reine s'interposerait volontiers, afin que les rebelles se réduissent à l'obéissance envers le Roi, et que, s'ils s'y refusaient, elle aiderait avec sa flotte à les mettre à la raison. C'est là une ouverture à laquelle Requesens n'a jamais voulu prêter l'oreille, sachant ce qu'on peut attendre des sentiments et de la religion de ladite reine. — Un docteur Venduille (1), professeur de droit à l'université de Douay (que le Roi doit connaître, puisqu'il a été envoyé à Madrid et en est de retour depuis peu), lui a fait parvenir un très-long discours sur le pardon général et sur les moyens à employer, selon lui, pour la réduction des rebelles. Il met ce mémoire sous les yeux du Roi, quoiqu'il renferme quelques extravagances (2). — Au moment où il écrivait cette dépêche, il lui est arrivé un courrier de monsieur de Hierges, porteur de l'avis que quatre compagnies de cheveu-légers étant avec lui en l'île de Bommel, savoir : trois d'Espagnols et une d'Albanais et d'Italiens, se sont mutinées. — En même temps, le marquis Chiappin Vitelli lui fait savoir qu'il laisse les troupes placées sous son commandement et vient à Bruxelles. — Requesens n'a aucun moyen de pourvoir à tout cela.

Post-scriptum. Sa dépêche était écrite, lorsqu'il a reçu un courrier de Chambragney, avec une lettre et différentes pièces dont il envoie copie au Roi; il s'y trouve, entre autres, une proposition de ceux qui s'appellent états de Hollande. Le Roi verra que c'est toujours la sortie des Espagnols qui est l'objet principal de toutes les réclamations.

Il lui parvient, à l'instant où il allait fermer sa dépêche, une lettre du comte de Montegudo, où cet ambassadeur lui fait part d'un long entretien qu'il a eu avec l'Empereur sur les affaires des Pays-Bas et sur la médiation de S. M. I.

(1) Jean Venduille, professeur en droit civil. Le grand commandeur lui répondit dans les termes suivants :

« Très-cher et bien-aimé, nous avons receu vostre lettre du m^e du présent, avec le discours y joint, lequel, pour tant mieulx entendre, nous avons fait translater en espagnol, et, l'ayant leu, y trouvé beaucoup de bonnes choses et méritant considération, aultres de difficulté : ayant le tout prins de bonne part, cognoissant estre procédé de vostre grande et bonne affection au service de Dieu, du Roi et du pays, et vous en remerchions, vous requérant de continuer ceste vostre bonne affection.... De Bruxelles, le xii^e jour de juillet 1574. » (Papiers d'État et de l'Audience.)

(2) *Algunos disparates.*

pour les accommoder. Requesens n'en rend pas compte au Roi, parce que Monteagudo lui aura écrit la même chose; mais il lui fait connaître les termes dans lesquels il se propose de répondre à l'ambassadeur (1).

Liasse 560.

1571. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 juillet 1574.* Les troupes royales se sont emparées du château de Kerpen, à trois lieues de Cologne. Elles ont pris aussi Asperen, Heukelom et Leerdam, petites places situées au milieu de Gorcum, Bommel et Buren (2); elles y ont trouvé 40 pièces d'artillerie qui sont tombées en leur pouvoir. — Le mestre

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXXVIII.

(2) Nous croyons devoir insérer ici les lettres que le grand commandeur écrivit au comte de la Roche, gouverneur de Hollande, et à l'archevêque d'Utrecht, après la prise de Leerdam :

« Monsieur le conte, vous aurez entendu la rendition de la villette de Leerdam ès mains du marquis Chappin Vitelli, à la miséricorde de Sa Majesté; et combien que ceulx de ladite ville pour leur rébellion méritent peu, néantmoins, comme l'intention de Sadicte Majesté est traicter ses subjectz miséricordieusement, pour donner mesmement exemple aux aultres, il convient que donnez ordre que incontinent aillent audict Leerdam commissaires: l'ung du conseil d'Hollande, et l'autre quelque capitaine, pour accommoder, le mieulx qu'ilz pourront, les soldatz, à la moindre foule des subjectz, mectant bon ordre partout et vuydant toutes difficultez et plainctes qui pourroyent survenir, et en oultre qu'ilz y pourvoyent que les églises soyent réparées et réconciliées, le saint service divin remis; que les curé et gens d'Église y retournent; que le magistrat y soit mis en ordre comme il convient; et touts encouragez pour faire toutes choses comme auparavant: les assurant que sera usé de toute grâce et miséricorde; et que cecy se fasse tout incontinent. Et escrips présentement, en ceste mesme conformité, à l'archevesque d'Utrecht, pour autant que luy peult toucher. A tant, etc. De Bruxelles, le xix^e jour de juillet 1574. »

« Monsieur, comme la ville de Leerdam est naguères rendue ès mains du marquis Chappin Vitelli, à la miséricorde de Sa Majesté, de la part de laquelle j'ordonne présentement au conte de la Roche que se y envoient commissaires pour y mectre l'ordre requis, tant au magistrat que aultres choses du gouvernement et bon ordre temporel; et convenant que le mesme se face pour le spirituel, j'ay bien voulu vous en ramentevoir par ceste, afin que y envoyez vos commissaires, pour pourveoir que les églises soyent réparées et réconciliées, si besoing en ont; le saint service divin remis; que les curé et gens d'Église y retournent, et toutes aultres choses endroict le spirituel se y restituent comme il appartient, comme confie en vostre bon debvoir que se fera non-seulement audict Leerdam, mais aussy à Hueclom et Aspren. Et ne servant ceste pour plus, Nostre-Seigneur vous ait, monsieur, en sa sainte garde. De Bruxelles, le xix^e jour de juillet 1574. » (Papiers d'État et de l'Audience.)

de camp Valdès écrit que Leyde est si resserrée qu'elle ne doit pas tarder à se rendre. — Le grand commandeur représente les nécessités où il se trouve : si le Roi n'y pourvoit largement et brièvement, la perte du pays tout entier est à craindre.

Liasse 560.

1372. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 9 août 1574.* Il accuse la réception des lettres du grand commandeur, des 12, 15, 26 et 28 juin, 1^{er}, 2 et 8 juillet, et lui témoigne sa satisfaction de l'amour, du soin et du zèle qu'il apporte dans l'exercice de sa charge. — La situation des affaires aux Pays-Bas lui cause beaucoup de soucis ; il espère que Dieu, dont il défend la cause, le secourra de sa main puissante, comme il l'a fait d'autres fois : des prières continuelles se disent à cette intention en Espagne, et il pense que le grand commandeur a soin d'en faire dire de même aux Pays-Bas, selon l'invitation qu'il en a reçue. — Il lui envoie des lettres de change pour 600,000 écus : il a été impossible de trouver à négocier davantage ni plus tôt. Il espère que les états aideront le gouvernement dans les pressants besoins qu'il éprouve, et surtout qu'ils lui fourniront les moyens de licencier les Allemands et les Suisses. — Il envoie aussi le pouvoir demandé par Requesens pour la vente de certaines parties du domaine et des biens confisqués : il est conçu dans la même forme que ceux qui furent donnés à la duchesse de Parme et au duc de Savoie. — Il lui remet enfin des lettres pour les chefs des régiments allemands et suisses, dont l'objet est de les engager à accorder des délais pour le payement de ce qui est dû à leurs soldats. — Le Roi a vu ce qui s'est passé à la publication du pardon général ; la chose s'est faite avec la solennité convenable : mais il paraît que cet acte a produit peu de fruit, et quelques personnes l'attribuent à la restriction qu'aux Pays-Bas on a apportée au projet conçu à Madrid. Quoi qu'il en soit, il est très-nécessaire de laisser toujours ouverte la porte de la clémence (1). — Le Roi désirerait surtout que les villes révoltées voulussent profiter du pardon. Afin de ne rien négliger dans ce but, il leur

(1) *Pero en fin es muy necesario que de nuestra parte se tenga siempre abierta la puerta de la clemencia para los que quisieren entrar por ella....*

écrit des lettres que Requesens recevra avec la dépêche en français, et dont il se servira selon qu'il le jugera opportun. Cela ne doit pas empêcher qu'on ne continue à employer envers elles le moyen de la force, car autrement elles pourraient s'imaginer qu'on en est réduit à négocier, et elles en deviendraient plus difficiles et plus insolentes. Il convient surtout de brûler et dévaster tous leurs champs, de manière que la faim les contraigne à se soumettre (1). — Quant à un accommodement avec le prince d'Orange et les rebelles, « je ne » doute pas — dit le Roi — que vous ne traitiez de cet objet de manière que » la réputation ne se perde pas. Ainsi, vous donnerez toujours à entendre » que je ne sais rien de cela, que c'est vous qui mettez la chose en avant, de » votre propre chef, mû par le désir de prévenir la perte des âmes et des corps » et la ruine de ces provinces, en réservant surtout, et en premier lieu, le » maintien dans son intégrité de la religion catholique et la conservation de » mon autorité et souveraineté, car en ces deux points il ne faut céder ni » faiblir pour aucun motif (2). » — A ce propos, il informe le grand commandeur que l'Empereur, à l'instance de plusieurs princes de l'Allemagne, et notamment des électeurs du Rhin, envoie quelqu'un à Madrid, pour traiter des affaires des Pays-Bas : si cet envoyé est porteur de propositions qui puissent se concilier avec la réputation du Roi, il y prêtera l'oreille bien volontiers. — Le grand commandeur a parfaitement répondu à la comtesse d'Egmont : le pardon général ne lui donne pas droit à réclamer, pour son fils aîné, la restitution des biens de son mari. Quant à l'idée de les restituer de pure grâce à ce jeune seigneur, en le faisant élever en Espagne et en l'y mariant, elle a été examinée et discutée : dans les circonstances actuelles, on pourrait prendre cette mesure pour un acte de faiblesse de la part du Roi. Il est donc préférable que, pour le moment, le grand commandeur ne dise ni oui ni non ; et la même conduite doit être observée par lui à l'égard des fils du comte de Hooghstraeten. Mais, en ce qui concerne la personne de la comtesse d'Egmont, le Roi désire que Requesens la traite avec toute sorte d'égards : sa

(1) *Principalmente combendrá mucho quemarles y talarles todos los frutos, para que no se puedan servir dellos, y por hambre se vengán á reducir....*

Cette phrase a été ajoutée à la minute de la main de Philippe II.

(2) *.... Pues en estos dos puntos por ninguna causa se ha de quebrar ni aflojar un punto....*